



Seniors et alors ?



En France, le taux d'**emploi** des **seniors** de 55 à 64 ans n'a cessé de progresser sur les vingt dernières années.

Alors qu'il n'était que de 32 % au début des années 2000, il était de 56,2 % en 2021.

A la Matmut en 2021, les salariés seniors de 45 ans et plus sont au nombre de 2.558 sur 6.486 salariés, soit 39 % de la masse salariale.

Dans les entreprises, les seniors sont une richesse humaine et technique. L'expérience est l'atout principal des seniors.

Leur expertise et leur savoir-faire sont reconnus et ils se révèlent opérationnels rapidement, ce qui constitue un gain de temps non négligeable pour une entreprise.

Conscience professionnelle, maturité dans les choix professionnels, capacité à relativiser sont leurs atouts.

Les seniors jouent un rôle de repère social. Leur implication est forte, ce qui constitue une source d'équilibre pour les plus jeunes et contribue à la cohésion des équipes.

Ainsi, la coopération et la cohabitation des seniors et des juniors permettent la transmission des savoirs et participent au dynamisme de l'entreprise, en garantissant le niveau de compétence des équipes et leur complémentarité.



Un échange basé sur la réciprocité et la complémentarité des âges a pour avantage de valoriser à la fois les juniors et les seniors.

Comment la Matmut envisage-t-elle le déroulé de seconde partie de carrière de ses séniors ?

L'UNSA ne peut que constater que la majorité des avantages accessibles aux seniors sont ceux prévus par la loi :



- ◆ Retraite progressive à partir de 60 ans sous conditions
- ◆ Mécénat de compétences qui ouvre droit pour l'Entreprise à une réduction d'impôt de 60% du salaire chargé
- ◆ Entretien de seconde partie de carrière

Concernant les promotions et augmentations individuelles des seniors Matmut, comme rien n'est prévu par la loi, elles sont souvent aux abonnés absents, voire minimales et échelonnées dans le temps avec le prétexte que les seniors sont trop bien payés.

En conclusion, rien ne sert de se tuer à la tâche, votre statut de senior ne vous donne droit qu'à des peccadilles.

Et quant aux évolutions de carrière, ne rêvez pas, elles ne vous sont pas destinées sauf à faire partie du sérail !

Sachez que la Matmut propose aux plus de 50 ans une formation pour préparer sa retraite, c'est bien !

Mais encore faudrait-il que les salariés en soient informés et conviés, ce qui n'est apparemment pas le cas pour la majorité des seniors !

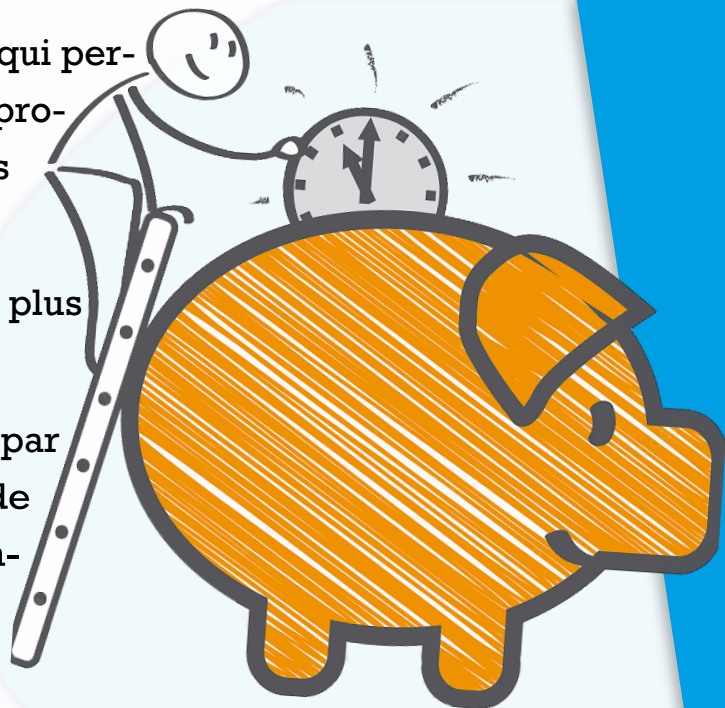


Il traîne encore un accord de 2007 sur le CET qui permet aux seniors de plus de 57 ans de réduire progressivement leur activité en utilisant les jours qu'ils ont pu économiser sur leur CET.

Encore faut-il qu'ils aient pu alimenter ce CET plus tôt dans leur carrière !

Mais à quand le dépoussiérage de cet accord par la Direction et les nouveaux représentants de certaines organisations syndicales conciliantes ?

Cela ne saurait tarder !



L'UNSA demande à la Direction de rompre avec les idées préconçues :

Difficultés d'adaptation aux évolutions des technologies et du marché du travail, peu mobiles, peu flexibles, moins rentables...

Les seniors font l'objet de préjugés tenaces sur le lieu de travail, ce qui conduit à les écarter de l'emploi.



Les différentes mesures d'incitation au départ à la retraite anticipée ont renforcé le rapprochement entre "senior" et "départ à la retraite" alors même que l'âge de départ recule et que chaque salarié est amené à passer une grande partie de sa carrière en tant que "senior".

L'UNSA demande à la Direction un aménagement du temps de travail des seniors en instaurant plus de possibilité de jours de télétravail, et en facilitant l'obtention d'un temps partiel.

Augmenter les jours de télétravail sur la semaine permettrait aux seniors qui le souhaitent de poursuivre leur carrière dans de meilleures conditions avec plus de sérénité en ayant moins de nuisances sonores, de trajets et de fatigue.

Ils gagneraient ainsi en efficacité dans leur travail.



Et pour ceux qui font face à une fatigue trop lourde, le temps partiel pourrait leur permettre de poursuivre malgré tout leur activité.

De par ces mesures, la Matmut aurait moins à faire face à des arrêts maladie chez les seniors.

Aussi, l'UNSA exige un abandon de la discrimination sur les rémunérations et les promotions pour les seniors.



L'UNSA, le syndicat de tous les salariés, du plus jeune au plus âgé !

**SENIORS
ET ALORS ?**



Scannez-moi avec votre téléphone !



Unsa-Matmut
tél. 06 09 87 01 97
unsa.matmut@gmail.com
www.unsa-matmut.com

